

vigueur, au Congrès et aux groupes de citoyens, tel que le vôtre, nos politiques et nos objectifs si nous voulons combler certaines lacunes; c'est un de mes premiers objectifs à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

...Bien sûr nos objectifs nationaux réciproques ne coïncident pas toujours. Étant donné l'ampleur de notre association, la complexité de notre collaboration économique et la vitalité de nos régimes politiques, la rareté des problèmes entre nous ne laisse pas d'étonner. A mes yeux, le brio avec lequel nous savons résoudre les problèmes est particulièrement révélateur.

En ce moment, il nous reste d'importantes questions à régler de manière satisfaisante. J'aimerais exposer la façon dont j'aborde certaines des grandes questions et, ce faisant, relancer l'esprit de coopération étroite et de négociation de bonne foi qui détermineront notre attitude devant les questions précises qui nous attendent.

Les négociations sur les pêches

Par exemple, nous nous efforçons de fixer définitivement quatre frontières maritimes entre le Canada et les États-Unis, et les droits de pêche qui en découlent. Vous conviendrez que les négociations touchant les territoires sont particulièrement difficiles, surtout si l'on considère le potentiel minéral, pétrolier et halieutique en jeu. La décision d'étendre nos zones économiques respectives à 200 milles au large des côtes a précipité les choses. Les négociations sur la pêche avaient abouti à une impasse en février. Faute d'un accord quelconque, les risques s'amplifiaient de voir les deux pays appliquer leurs règlements de pêche dans les zones où les juridictions se chevauchent, ce qui aurait compliqué des négociations frontalières, au demeurant fort exigeantes. Notre objectif a été jusqu'ici de conserver nos pratiques de pêche actuelles sans bouleverser celles de l'autre partie. C'est dans cet esprit que le premier ministre et votre président, lors de leur réunion à Washington, ont convenu d'arrangements provisoires qui alloueront plus de temps pour ces négociations complexes.

Nous devons donc poursuivre dans cette voie, tirer parti des délais qui nous sont impartis, et nous efforcer de trouver un règlement permanent à la question frontalière. Si nous parvenons à dégager une solution mutuellement

avantageuse à une question aussi épineuse, ce jalon historique marquera assurément la conduite de nos relations dans les années futures.

Les négociations actuelles sur le relèvement du barème des droits de passage de la Voie maritime du Saint-Laurent offrent une occasion semblable. La Voie maritime est l'une des grandes réussites de la coopération canado-américaine, et bien que les deux pays mettent l'accent sur des points différents en raison de la particularité de leurs intérêts, je vois surtout dans ces négociations l'occasion d'illustrer à nouveau le genre de réalisation auquel donne lieu la collaboration harmonieuse entre nos deux pays. Il ne devrait pas être nécessaire de recourir à des options juridiques officielles touchant l'Accord actuel sur la Voie maritime. Je préférerais de beaucoup un règlement négocié dans lequel les deux pays pourraient y trouver leur compte, et qui illustrerait une fois de plus la façon dont nos relations peuvent et devraient être conduites.

Les ressources énergétiques

...De tous les grands défis auxquels le monde fait face aujourd'hui, la gestion des ressources énergétiques exploitables est, de loin, le plus important. Malgré la préoccupation croissante que suscite chez les Canadiens la diminution de leurs réserves de pétrole et de gaz, le gouvernement du Canada a réagi avec réalisme et promptitude (comme en témoignent nos exportations d'urgence de gaz naturel) face à la pénurie d'énergie qu'ont connue les États-Unis l'hiver dernier. Dans les relations que nous avons eues avec vous en matière d'énergie, nous avons agi en voisins responsables, et nous continuerons de ce faire, malgré le fait que la diminution de nos réserves de pétrole et de gaz réduira notre rôle en ce domaine. L'une des grandes questions est maintenant de savoir comment le gaz du versant nord de l'Alaska sera transporté aux États-Unis: par mer, vers la Côte ouest, ou par terre, en passant par le Canada? Dans le dernier cas, les processus politiques et de réglementation des deux pays devront être terminés avant qu'une décision puisse être prise. Nous nous consultons régulièrement sur les progrès de nos processus respectifs. Dans les faits, les deux gouvernements s'efforcent de conserver la gamme complète

de leurs choix, de sorte qu'une mauvaise coordination n'exclura pas un moyen de transport donné si les deux parties en viennent à le préférer à cause des avantages qu'il présente. A mesure qu'approche l'heure de la décision, je prévois la nécessité pour chacun de nous de faire preuve de plus de soin et d'ouverture afin que nos deux gouvernements demeurent en mesure de choisir la meilleure solution. Je ne voudrais pas que l'un ou l'autre gouvernement soit privé de la gamme complète des choix qui s'offre maintenant à son examen. En tant qu'ami et allié, le Canada voudrait pouvoir vous aider à approvisionner vos centres populeux qui ont un besoin pressant de cette source d'énergie. Cependant, d'importants intérêts canadiens sont en jeu, et il faut en tenir compte: la précarité de notre approvisionnement futur et la nécessité de disposer d'un réseau de distribution plus efficace pour répondre à nos besoins avec du gaz canadien; notre désir de régler les revendications territoriales des autochtones dans les régions visées; notre souci de mesurer l'impact de la ponction sur l'économie canadienne des capitaux nécessaires au financement d'une entreprise aussi gigantesque; enfin, notre volonté de bien mesurer les incidences écologiques et sociales de la construction de gazoduc dans le Grand Nord.

Advenant le choix d'un tracé terrestre pour l'acheminement du gaz naturel de l'Alaska, c'est à la conciliation des intérêts canadiens et des intérêts américains que nous consacrerons toute notre attention dans les mois à venir. Par contre, le gouvernement du Canada ne voudrait, en aucun cas, déroger à ses procédures normales de réglementation ni passer outre aux conclusions des études spéciales qu'il a commandées pour déterminer les incidences sociales, écologiques et autres des divers projets de gazoduc. Par toute sa complexité et son urgence, il est clair que ce problème va mettre à rude épreuve notre aptitude à nous consulter et à collaborer.

J'en viens maintenant à parler de notre environnement commun. A ce chapitre, il suffit de voir la longue frontière canado-américaine, les innombrables lacs et cours d'eau communs, les terres agricoles et grandes villes adjacentes pour avoir une idée de l'ampleur de la coopération dont nos deux pays sont fiers à juste titre. De part et d'autre, les autorités fédérales et les gou-